



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL4-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024  
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5  
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 7, 32 et 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

#### **4- ACQUISITION D'UNE LICENCE IV À MONSIEUR ARNAUD ROCHER**

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à conditions. La licence IV autorise la vente de boissons des groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques.

M. Arnaud ROCHER est propriétaire d'une licence IV exploitée jusqu'au 31 décembre 2023 dans l'établissement *La Charillère* au sein du golf des Herbiers.

Considérant le fait que la création d'une licence IV est interdite, et afin de maintenir constant le nombre de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire des Herbiers, il est proposé d'acquérir la licence IV du débit de boissons *La Charillère* sis lieu-dit La Charillère aux Herbiers à Monsieur Arnaud ROCHER. Cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune.

Il est proposé de l'acheter 11 000€ par un contrat sous seing privé dont le projet figure en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L3332-1 et suivants,

Considérant que le nombre de débits de boissons sur le territoire communal présente un intérêt pour l'attractivité du centre-ville et le développement économique local,

Considérant que cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune,

Vu le projet de contrat de cession ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration générale, commerce et centre-ville du 27 mars 2024,

Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'acquisition de la licence IV du débit de boissons *La Charillère* sis lieu-dit La Charillère aux Herbiers à Monsieur Arnaud ROCHER moyennant un prix de 11 000 euros.
- approuve le projet de contrat de cession annexé et autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

Steven BARTHELEMY  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024  
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024  
Notifié le :